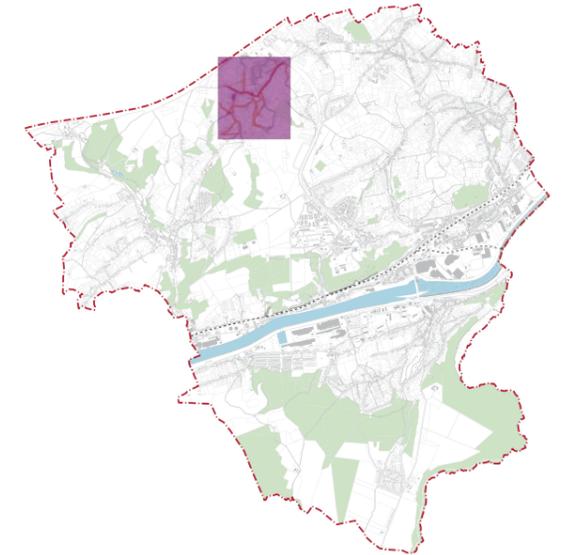


A. LA VISION PROCHE

1. LES ENTITES

ANALYSE : *LES CAHOTTES*

DESCRIPTION URBANISTIQUE : L'entité des Cahottes est située le long de la limite nord de la commune, matérialisée par l'autoroute E42, en partie sur le plateau de crête (plateau hesbignon) et sur le versant qui descend en pente assez forte vers la vallée de la Meuse. Cette position particulière offre de nombreuses vues dégagées vers les champs, prés et parcelles boisées situés au sud, d'un grand intérêt paysager.

Le noyau villageois s'est développé au sud de l'axe principal desservant l'entité : la rue des Cahottes. Cet axe permet la connexion directe avec le village d'Horion-Hozémont, ancienne commune dont faisait partie le hameau des Cahottes avant 1977. Toujours aujourd'hui, de par l'organisation du réseau de voirie, la liaison des Cahottes avec la commune voisine semble plus forte qu'avec les autres entités flémalloises. La rue des Cahottes permet néanmoins, à son extrémité est, de se connecter directement à la N677 (avenue T. Gonda) qui rejoint le centre de Flémalle et l'autre versant de la vallée de la Meuse. L'entité est également située à la limite du domaine de l'aéroport de Bierset.

La position «stratégique» de l'entité en terme de mobilité a permis le développement d'une zone d'activités économiques mais a aussi déclenché une désertion progressive des habitants.

Le tissu bâti est de type rural et peu dense. Plusieurs fermes en activité sont présentes et le centre du noyau est directement connecté aux prés et aux cultures.

Hormis une école, la salle des fêtes et l'église, l'entité recouvre principalement une fonction résidentielle.

USAGES NOCTURNES : Peu d'activités nocturnes sont recensées aux Cahottes, hormis aux abords du site scolaire et de la salle «Amon Nos Autes» où des activités sportives et festives sont organisées.

VITESSE MOYENNE DE CIRCULATION : La rue des Cahottes est l'axe le plus emprunté de l'entité. Des axes de liaisons secondaires tels que les rues Sart d'Avette ou du Cowà permettent la connexion directe avec l'entité des Awirs mais, globalement, l'entité est assez isolée du reste de la commune. Vu le tissu «rural», de nombreuses voiries se terminent en cul-de-sac ou en chemins de terre non carrossables.

A. LA VISION PROCHE

1. LES ENTITES

ANALYSE : *LES CAHOTTES*

TYPOLOGIE DU BÂTI :

Comme décrit précédemment, le bâti est peu dense car très hétérogène et de type rural : des groupes de **maisons mitoyennes à front de voirie** côtoient des **maisons isolées en retrait** ainsi que des parcelles non bâties comme des jardins privés entourés de haies. On trouve beaucoup de bâtiments isolés, qu'il s'agisse de corps de fermes anciens ou de villas quatre façades plus récentes. La hauteur des constructions est relativement faible (**rez à rez+2**).



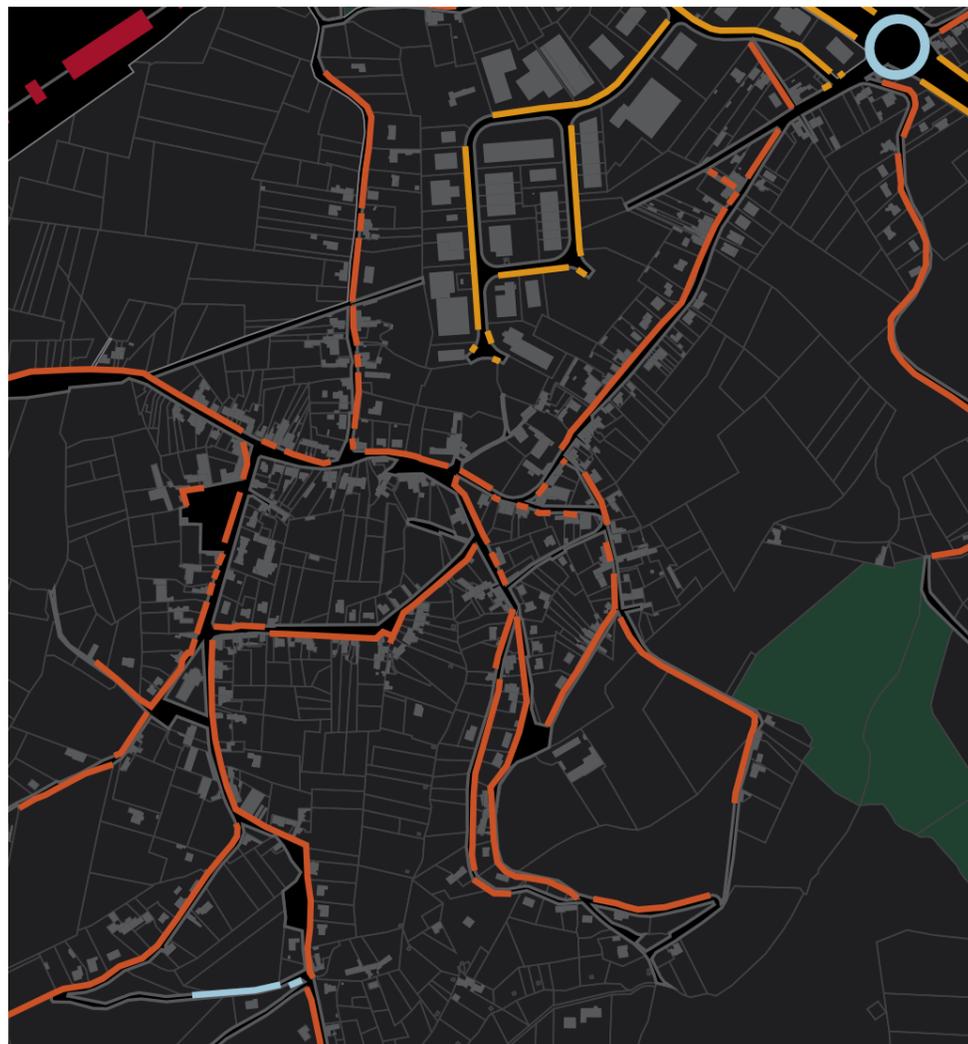
L'ECLAIRAGE PUBLIC :

TONALITES : Présence de sodium haute pression (NaHP) sur les voiries de la Zone d'activités économiques des Cahottes.

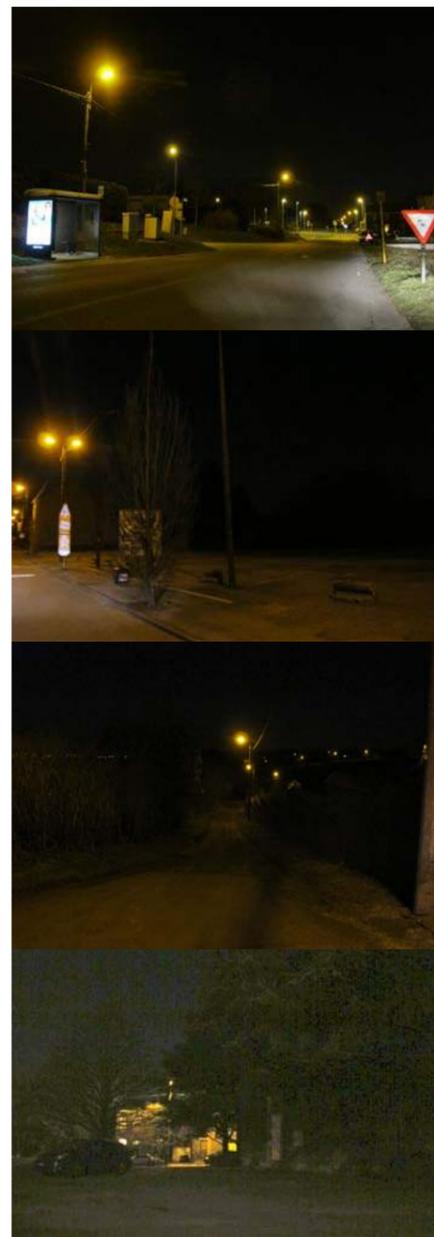
Présence d'iodures métalliques au rond-point sur l'avenue T. Gonda et sur une portion de la rue Sart d'Avette.

Présence de sodium basse pression (NaLP) pour l'ensemble des voiries restantes.

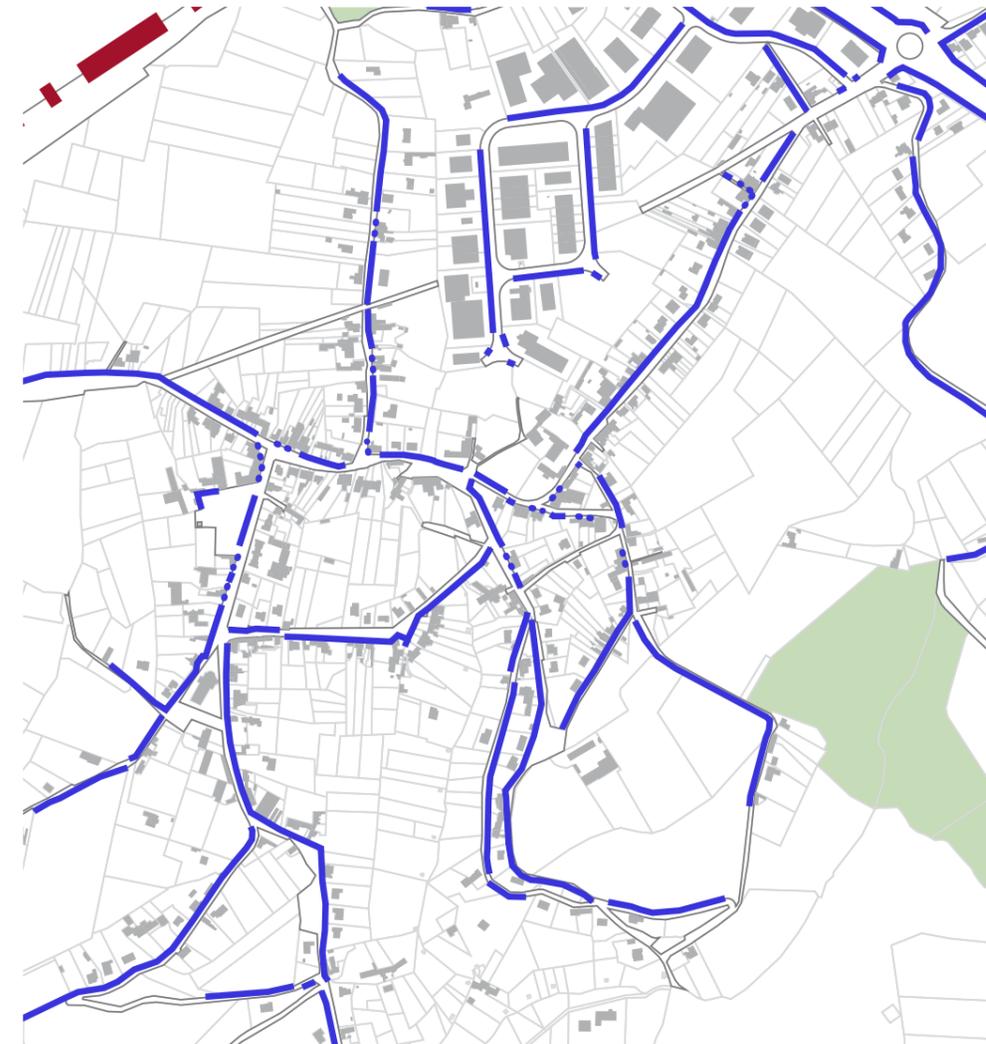
Remarque : Manque d'éclairage public au niveau de la place des Sports et de la placette située derrière l'église (Pré Renard).



Carte des tonalités



Ambiances nocturnes



Carte des implantations



Exemple d'appareils de type «fonctionnel haut sur mât» et « en console»